

**FCP VALEURS MIXTES  
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS MIXTES arrêtés au 31 décembre 2011, faisant apparaître un total actif de 17 803 951 DT, un actif net de 17 743 861 DT pour 172 774 actions en circulation et une valeur liquidative par part égale à 102,700 DT.

**I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

*Responsabilité de la direction pour les états financiers*

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité du commissaire aux comptes*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS MIXTES au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

**II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

**Le commissaire aux comptes :**

Mourad FRADI

## FCP VALEURS MIXTES

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2011
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>		
Actions		2 254 436
Obligations et valeurs assimilées		10 489 247
Titres OPCVM		690 621
	<b>3.1</b>	<b>13 434 304</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>		
Placements monétaires	<b>3.2</b>	1 896 166
Disponibilités	<b>3.3</b>	2 473 481
		<b>4 369 647</b>
<b><u>Créances d'exploitations</u></b>		
<b><u>Autres actifs</u></b>		
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>17 803 951</b>
<b><u>PASSIF</u></b>		
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	52 200
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	7 890
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>60 090</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
Capital	<b>3.6</b>	17 535 447
<b>Sommes capitalisables</b>		<b>208 414</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		
Sommes capitalisables de l'exercice		208 414
<b>ACTIF NET</b>		<b>17 743 861</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>17 803 951</b>

## FCP VALEURS MIXTES

### ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 30 MARS 2011 AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 30/03/2011 au 31/12/2011
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		237 172
Dividendes	4.1	495
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	236 677
Autres revenus		
<b>Revenus des placements monétaires</b>	4.3	51 977
<i>Total des revenus des placements</i>		289 149
<b>Charges de gestion des placements</b>	4.4	<107 487>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>181 662</b>
Autres produits		
Autres charges	4.5	<14 718>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>166 944</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		41 470
<b>Sommes capitalisables de la période</b>		<b>208 414</b>
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		<41 470>
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		162 165
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		51 453
<i>Frais de négociation</i>		<4 529>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>376 033</b>

## FCP VALEURS MIXTES

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2011
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		<b>376 033</b>
Résultat d'exploitation		166 944
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		162 165
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		51 453
Frais de négociation		<4 529>
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>		
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>		<b>17 367 828</b>
<b>Souscriptions</b>		<b>17 611 649</b>
Capital		17 514 700
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		96 949
<b>Rachats</b>		<b>&lt;243 821&gt;</b>
Capital		<237 300>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		<8 931>
Droit de sortie		2 410
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>		<b>17 743 861</b>
<b><u>Actif net</u></b>		
En début de période		
En fin de période		17 743 861
<b><u>Nombre d'actions</u></b>		
En début de période		
En fin de période		172 774
<b><u>Valeur liquidative</u></b>		<b>102.700</b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>		<b>2.70%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
AU 31-12-2011  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

**1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé en mars 2011 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

**2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

**2.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêt à la valeur de marché du 31/12/2011, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

**2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**2.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

**2.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

**2.7 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

**3 – NOTES SUR LE BILAN****3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<b><u>Nombre de titres</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur actuelle</u></b>	<b><u>% actif</u></b>
<b><u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u></b>				
AMEN BANK	3 595	243 110	234 829	1,32%
CARTHAGE CEMENT	45 508	175 433	184 444	1,04%
MAGASIN GENERAL	1 884	216 314	255 209	1,43%
S.N.M.V.T	3 154	93 074	89 309	0,50%
SERVICOM	6 151	50 817	67 655	0,38%
SFBT	36 777	425 151	478 506	2,69%
SIMPAR	2 000	88 724	115 382	0,65%
SOTUVER	32 141	289 833	305 692	1,72%
STAR	2 742	399 764	404 390	2,27%
TPR	20 000	119 800	119 020	0,67%
<b><i>Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i></b>		<b>2 102 020</b>	<b>2 254 436</b>	<b>12,67%</b>
<b><u>B- Obligations et valeurs assimilés</u></b>				
<b>1-Bons du trésor Assimilables</b>				
BTA 03 2016 5,25%	2 538	2 465 667	2 559 121	14,37%
BTA 03 2019 5,5 %	1 300	1 246 700	1 300 413	7,30%
BTA 08 2022 5,6%	4 677	4 478 508	4 560 598	25,62%
<b><i>Total Bons de trésor Assimilables</i></b>		<b>8 190 875</b>	<b>8 420 132</b>	<b>47,29%</b>

**2-Obligations des sociétés**

ATL 2011 TF	3 000	300 000	300 123	1,69%
TUNISIE LEASING 2011/2 F	11 000	1 100 000	1 109 156	6,23%
TUNISIE LEASING 2011/3 F	1 000	100 000	100 141	0,56%
UIB 2011/1 TR B	5 500	550 000	559 695	3,14%
<b>Total Obligations</b>		<b>2 050 000</b>	<b>2 069 115</b>	<b>11,62%</b>
<b>Total Obligations et valeurs assimilés</b>		<b>10 240 875</b>	<b>10 489 247</b>	<b>58,91%</b>

**C- Titres OPCVM**

SICAV ENTREPRISE	4 666	480 829	488 297	2,74%
FCP HELION MONEO	1 970	200 044	202 324	1,14%
<b>Total OPCVM</b>		<b>680 873</b>	<b>690 621</b>	<b>3,88%</b>
<b>Total</b>		<b>13 023 768</b>	<b>13 434 304</b>	<b>75,46%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>
Actions	3 212 563
Bons du trésor Assimilables	14 037 919
Obligations	2 890 000
OPCVM	1 190 145
	<b><u>21 330 627</u></b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Intérêts courus nets</u></b>	<b><u>Prix de Cession</u></b>	<b><u>Plus ou moins values réalisées</u></b>
Actions	1 110 543		1 162 545	52 002
Bons du trésor Assimilables	5 847 044	92 547	5 938 026	< 1 565>
Obligations	840 000	11 960	851 931	<29>
OPCVM	509 272		510 317	1 045
<b>TOTAL</b>	<b><u>8 306 859</u></b>	<b><u>104 507</u></b>	<b><u>8 462 819</u></b>	<b><u>51 453</u></b>

**3.2 Placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit:

	<b><u>Valeur nominale</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur actuelle</u></b>	<b><u>% actif</u></b>
<b>Billets de trésorerie</b>				
TUNISIE FACTORING au 26/01/2012	1 400 000	1 393 566	1 396 783	7,85%
<b>Total billets de trésorerie</b>	<b><u>1 400 000</u></b>	<b><u>1 393 566</u></b>	<b><u>1 396 783</u></b>	<b><u>7,85%</u></b>

	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<b>Certificats de dépôt</b>				
AMEN BANK au 15/01/2012	500 000	496 040	499 383	2,80%
<b>Total certificats de dépôt</b>	<b>500 000</b>	<b>496 040</b>	<b>499 383</b>	<b>2,80%</b>
<b>Total</b>	<b>1 900 000</b>	<b>1 889 606</b>	<b>1 896 166</b>	<b>10,65%</b>

**3.3 Disponibilités :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<b>31/12/2011</b>
Liquidation émissions/rachats	59 218
Dépôt à vue Amen Banque Pasteur	2 505 067
Amen Banque Pasteur	70 180
Intérêt courus sur dépôt à vue	8 994
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue	<1 800 >
Achats de titres à régler	<168 178 >
	<b>2 473 481</b>

**3.4 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<b>31/12/2011</b>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	49 760
Rémunération du dépositaire à payer	2 440
	<b>52 200</b>

**3.5 Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<b>31/12/2011</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 109
Redevance CMF	1 476
Retenue à la source à payer	305
	<b>7 890</b>

**3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>
<b>Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	
<b>En Nominal</b>	
Nombre de titre	
Nombre d'actionnaires	
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant	<b>17 514 700</b>
Nombre de titres	175 147
Nombre d'actionnaires entrants	241
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant	<b>237 300</b>
Nombre de titres	2 373
Nombre d'actionnaires sortants	
<b>Autres mouvements</b>	
Frais de négociation	<4 529 >
Différences d'estimation (+/-)	162 165
Plus ou moins-value réalisée	51 453
Droit de sortie	2 410
Régularisations sommes non distribuables	46 548
<b>Capital au 31 décembre 2011</b>	<b>17 535 447</b>
Nombre de titres	172 774
Nombre d'actionnaires	241
Taux de rendement	2,70% (i)

(i) Ce taux de rendement est relatif à la période qui s'étale entre le 30 mars 2011 et le 31 décembre 2011.

**4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT****4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>
Dividende TUNIVEST SICAR	64
Dividende POULINA G H	431
	<u><b>495</b></u>

**4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2011</u></b>
Revenus des obligations	27 750
Revenus des BTA	208 927
	<b><u>236 677</u></b>

**4.3 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2011</u></b>
Intérêts sur billet	20 238
Intérêts sur dépôt à vue	22 284
Intérêts sur certificat	5 764
Autres revenus	3 691
	<b><u>51 977</u></b>

**4.4 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2011</u></b>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	102 120
Rémunération du dépositaire	5 367
	<b><u>107 487</u></b>

**4.5 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2011</u></b>
Redevance CMF	8 528
Honoraires du commissaire aux comptes	6 109
Autres frais	81
	<b><u>14 718</u></b>

**5 – AUTRES INFORMATIONS****5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :**

<b><u>Données par action</u></b>	<b><u>31/12/2011</u></b>
Revenus des placements	1,674
Charges de gestion des placements	<0,622>
<b>Revenus net des placements</b>	<b>1,052</b>
Autres produits	
Autres charges	<0,085>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,967</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,240
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>1,207</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,939
Frais de négociation	<0,026>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,298
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>1,211</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>2,178</b>
Droit de sortie	0,014
Régularisation de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,268
<b>Valeur liquidative</b>	<b>102,700</b>
<b><u>Ratios de gestion des placements</u></b>	
Charges de gestion des placements / actif net	0,61%
Autres charges / actif net	0,08%
Résultat capitalisable / actif net	1,18%

**5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

La gestion de FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS MIXTES sont confiées à TUNISIE VALEURS. En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,2%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5%. Son règlement effectif se fera à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS MIXTES Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société ;
- le contrôle de la régularité des décisions de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant de l'actif minimum du FCP ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.